



Compte-rendu du Conseil municipal du 29 octobre 2021

Présents : BORDERIE Daniel - BORDERIE Patricia - BOUYER Joël - CHATEAU Géraldine - CHAUMETTE Moïsette - DUTEAU Vanessa - GILLAIZEAU Fabrice - MOULINIER Jean - OLLIVIER Gaëlle - OLLIVIER Gérard - TRICOIRE Allain.


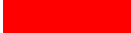

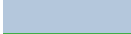


Absents avec procuration: BOUCARD Emilie (procuration à TRICOIRE Allain) - DELARASSE Patrice (procuration OLLIVIER Gérard) - LAMBERT Rachel (procuration à BOUYER Joël)

Absents : - CLEMENT Jean-Philippe

Secrétaire de séance : CHATEAU Géraldine

Voirie

- **point à temps :** les travaux complémentaires à la charge de la commune ont été réalisés le 19 et le 20 octobre sur la route de Lusignac
- **sécurisation du bourg :** les zones 30 ont été modifiées sur la route de Lusignac et route des écoles. La zone 30 a été créée route de la Chaloupy. La matérialisation de l'entrée de la fin de bourg est également faite sur cette route. Sur la route de Ribérac, le plateau trapézoïdal sur la RD 709 sera effectué dans la 2ème quinzaine de novembre. Les arrêtés de circulation ont été pris.
- **sécurisation sur la route des orchidées au Porboutout :** une limitation de vitesse à 50km/h est maintenant effective à partir du Porboutout jusqu'à la route des chevreuils
- **sécurisation des carrefours :** des panneaux croisement ont été installés sur la route des orchidées au carrefour de la route du puy de Beaumont et route de la chapelle au croisement avec la route des orchidées.
- **diagnostic ATD du réseau routier :** la communauté de communes a la **compétence voirie** à ce titre, **entretient nos routes**. Elle a fait réaliser un diagnostic par l'agence technique départementale (ATD). Chaque route a été notée en prenant en compte l'état du revêtement et l'état de la structure. Pour être pratique, un code couleur a été défini et une estimation des coûts pour remise en état a été faite selon l'urgence : travaux à faire dans le court terme (dans les 1 à 2 ans), dans le moyen terme (dans les 3 à 4 ans) et dans le long terme (entre 5 et 6 ans)

	Chemin non revêtu
	Structure très déformée et revêtement très dégradé
	Structure dégradée et revêtement en bon état
	Structure en bon état et revêtement dégradé
	Dégradations localisées du revêtement
	Chaussée en bon état général

37,9 kms de nos routes ont été examinées. Les coûts de remise en état seraient de : 47 123 € pour le court terme, 210 426 € pour le moyen terme et 241 612€ pour le long terme.

- **programme national ponts :** 254 communes en Dordogne, dont notre commune se, se sont inscrites pour bénéficier d'un recensement et d'une reconnaissance de l'état de leurs ponts communaux. Il

aura lieu entre le 1^{er} avril et le 1^{er} août 2022. A l'issue de cette expertise, la commune recevra un carnet de santé pour chacun des ponts.

- **préparation du budget 2022** : la commission voirie se réunira en novembre.

Emplacement des lieux de collectes des ordures ménagères

- après des premières propositions non concluantes, une seconde réunion avec le SMD3 a eu lieu le 28 octobre. A ce jour les emplacements seraient les suivants :
 - dans le bourg rue du stade
 - au cimetière
 - route des cimes (entre les Buffades et chez Bidou)
 - route des cimes au croisement de la route des Michelies
 - au Boulon sur le terrain du conseil général
 - à Pontet (terrain Coubran)
 - au Porboutou (terrain Orange)
 - route des orchidées vers la croix de la Chapelle.

Ces points sont en attente de validation

- **rétrocession d'un délaissé au Boulon** : l'ancienne voie de la RD709 est dans le domaine public départemental. Ce délaissé est utilisé parfois pour des dépôts de matériaux d'une longueur de 240m pour une superficie de 3920 m², cette voie mène aux parcelles ZN98 de 1231 m² (propriété du département), de la parcelle ZN55 de 840m² (propriété de la commune) et enfin la parcelle ZN95 de 600m², parcelle rachetée à Madame DUBUR par la commune.
Dans ce secteur, le SMD3 a proposé d'installer, sur le délaissé, un point de collectes des ordures ménagères. Par ailleurs la commune installera, à court terme, un affichage matérialisant la ligne de démarcation (c'est pour cette opération que la parcelle de Madame Dubur a été achetée). Pour ces 2 raisons, il est bienvenue d'intégrer dans le domaine public communal le délaissé du domaine public départemental et la parcelle ZN98 qui, de fait, se trouve cernée par le domaine public communal. Le maire invite le conseil à se prononcer sur ces rétrocessions

Avis du conseil

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

- **rapport annuel 2020 du SMD3** : le rapport est à disposition de tous au secrétariat de la mairie. Un chiffre : les déchets ménagers sont de 597kg par habitant et par an

École/ accueil périscolaire/cantine

- **lancement de la démarche pour limiter le gaspillage alimentaire** : il s'agit dans un premier temps de peser tous les déchets alimentaires. L'opération débute après les vacances de Toussaint
- **formation du personnel** : Maryse a effectué une formation hygiène le 21/10/2021 au siège de la CCPR.
- **Amicale Laïque** : après l'assemblée générale, le nouveau bureau est la suivant
 - Présidente : Anaïs BEUQUE
 - Trésorière : Jessica LACOSTE
 - Secrétaire : Gaëlle OLLIVIER
 - Secrétaire adjoint : Xavier DELINEAU

Bâtiments

- **beffroi de l'église** : l'entreprise Brouillet intervient depuis le 25 octobre 2021.

- **bâtiment mairie** : Changement de chaudière pour le bâtiment mairie : La pose de la nouvelle chaudière a démarré le 18 octobre 2021. Les premiers tests ont eu lieu le 27. Pour rappel le coût de la chaudière est de 26 149€ HT.
- La porte arrière de la mairie a été posée par l'entreprise Depix le 20 octobre. C'est une opération qui est intégrée dans le programme de rénovation énergétique du bâtiment mairie
- **Manoir du Lau** : l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Allemansois s'est réunie le 1^{er} octobre 2021 en assemblée générale. Le bureau a été renouvelé.
 - Présidente : Moïsette CHAUMETTE
 - Trésorier : Christian GROLHIER
 - Secrétaire : Laurence BORDAGE
- **préparation du budget 2022** : la commission bâtiment se réunira avant la fin de l'année

PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

- le dossier complet a été transmis à la Préfecture le 15 octobre 2021. Il entrera normalement en vigueur le **15 novembre 2021**. A la même date, **notre carte communale sera abrogée**
- **taxe d'aménagement** : elle est automatique avec un PLUI est son taux est de 1 %
- **guichet unique** : à partir du 1^{er} janvier 2022, la commune doit être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers. Le maire rappelle que c'est la CCPR (service instructeur) qui instruit les autorisations droit des sols de la commune. Il est possible de faire la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme (https://atd24.geosphere.fr/guichet_unique). Il est proposé au conseil que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune d'Allemans pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme

Avis du conseil Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Communication

- **journal** : le journal du 2^{ème} trimestre est à établir. Il est prévu de le diffuser avant les fêtes de fin d'année, ce qui veut dire que la rédaction doit être entreprise dès maintenant. C'est un exercice pas simple qui nécessite de connaître parfaitement et dans le détail les affaires communales. Compte-tenu des disponibilités des uns et des autres, le maire va écrire une première mouture qui sera soumise aux membres de la commission communication qui le souhaitent pour relecture et avis.
- **convention fourrière SPA** :
Il est proposé au conseil de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de Périgueux pour l'année 2022, la contribution sera de 0,90€/habitant.

Avis du conseil Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- **subventions aux associations** : il est proposé au conseil de verser les subventions aux associations de la commune qui ont transmis leur compte-rendu d'assemblée générale à la mairie et qui ont déjà engagé ou qui ont à engager des dépenses en 2021. Le montant des subventions sera identique à celles versées en 2019.

Avis du conseil Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- **cérémonie du 11 novembre** : sauf évolution importante dans la pandémie COVID, la commémoration se fera avec invitation du public. Rassemblement à 11h15, début de la cérémonie à 11h30 (minute de silence, dépôt de gerbes, appel aux morts, lecture de manifeste). Pot à la salle des fêtes à l'issue des cérémonies.
- **décorations de Noël** : le bourg sera décoré le samedi 4 décembre. D'ici là, on fait un inventaire de toutes les décorations sera fait.
- **cérémonie des vœux** : il est proposé de retenir la date du 9 janvier à 11h à la salle des fêtes

- **noël et premier de l'an** : on offrira un colis comme l'an passé aux personnes de la commune de plus de 70 ans
- **contrat aidé** : le maire informe le conseil qu'une embauche en "contrat aidé" est en cours
- **restaurant d'application de la MFR** : le maire rappelle que le restaurant est ouvert le mardi et le jeudi de 12h10 (au plus tard 12h30) à 14h30. Un menu fixe est proposé de 12€50 à 14€50. Réservation obligatoire au 05 53 91 94 94 ou cfa-mfr-siorac@mfr.asso.fr.

Fin de la réunion à 23h30